

## **Vœu relatif à la protection des enfants dans le périscolaire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant la protection des enfants comme une priorité absolue ;

Considérant l'extrême gravité des faits révélés ces derniers mois et le caractère établi de défaillances structurelles dans les procédures de signalement, de prévention, de recrutement et de contrôle du périscolaire à Paris ;

Considérant les signalements de situations préoccupantes dans le 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant que les professionnel·les du périscolaire alertent de longue date sur la précarité de leurs conditions d'emploi, le manque de formation, l'insuffisance des effectifs et l'absence de reconnaissance de leur rôle éducatif ;

Considérant que ces difficultés structurelles fragilisent directement la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants ;

Considérant la nécessité de restaurer la confiance des familles dans le service public éducatif au niveau local ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris le 14 avril 2026 qui précise que la Ville de Paris s'engage à mettre en place un plan d'urgence pour améliorer la protection des enfants ainsi que l'encadrement et l'organisation du périscolaire, et qui précise que les Mairies d'arrondissement seront consultées sur les mesures à mettre en œuvre ;

**Sur proposition des élu·es du Nouveau Paris Populaire 14<sup>e</sup>, le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement :**

Participe à la refonte des activités périscolaires en renforçant et en professionnalisant la filière de l'animation ;

Veille à ce que les taux d'encadrement réglementaires soient réellement respectés dans l'ensemble des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement (1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 adulte pour 12 enfants au-delà de 6 ans), et à ce que le taux d'encadrement soit plus important pour les établissements les plus en difficulté ;

Mette en œuvre des mesures de titularisation et de déprécarisation des agent·es du périscolaire :

- Pour mettre fin aux vacances permanentes ;
- Pour que 100 % des postes soient des postes à horaires continus de midi au soir ;
- Pour un passage des postes de direction du périscolaire (actuels REV) en catégorie A ;
- Pour la formation d'agent·es-référent·es dédié·es au change et à l'hygiène des enfants et seul·es habilité·es ;
- Pour la reconnaissance du parcours professionnel permettant une évolution de carrière ;

S'engage à ce que les procédures de recrutement soient renforcées, avec la mise en place d'une période obligatoire d'immersion professionnelle d'au moins une semaine, permettant d'évaluer concrètement les compétences et l'aptitude des candidat·es à exercer auprès d'enfants ;

Veille à ce que la formation des agent·es devienne obligatoire, diplômante et intégrée dans la filière professionnelle, avec une exigence renforcée en matière de protection de l'enfance ;

S'implique pour que les dispositifs de signalement, de contrôle et de transparence fassent l'objet d'évaluations indépendantes, régulières et inopinées, avec publication de données consolidées et accessibles ;

Présente au Conseil d'arrondissement un bilan annuel permettant d'assurer un suivi public, transparent et exigeant des engagements pris.